



Un particulier peut gagner jusqu'à 4 000 euros par an en louant ses objets...

**Benjamin de Fontgalland**, fondateur de Placedelaloc :

**« Les jeunes sont beaucoup plus ouverts à cette économie collaborative. »**

C'est devenu un phénomène de société : il s'agit de la location entre particuliers, qui relève de ce que l'on appelle l'économie collaborative. Le site Placedelaloc vient de publier une étude indiquant que les objets les plus rentables à la location peuvent rapporter plus de 4 000 euros par an. En moyenne, un vélo apporte 2 000 euros par an, son vélo plus de 700 euros, une perceuse plus de 500 euros, son parking privé plus de 400 euros par an et ses déguisements 400 euros par an... C'est ce qui ressort de cette étude, qui présente le Top 5 des objets les plus loués. Benjamin de Fontgalland, fondateur de Placedelaloc, fait le point sur cette nouvelle tendance.

L'Hebdo-Bourseplus :

*Vous avez lancé Placedelaloc.com l'année dernière. Comment avez-vous eu cette idée, car le marché de la location entre particuliers est souvent intégré dans celui des petites annonces généralistes ?*

**Benjamin de Fontgalland :**

Nous voulions nous spécialiser dès le départ sur le marché de la location entre particuliers. Il y a des sites qui font de l'achat et de la vente. Nous, nous ne faisons que de la location entre particuliers.

*On réduit souvent le marché de la location à des objets plutôt lourds ou à des objets dont on se sert peu. Par exemple, il est peu commun de louer un appareil photo...*

En réalité, on peut tout louer, même un appareil photo. Par exemple, beaucoup de gens ont un appareil de faible qualité et ils ont besoin de louer un appareil haut de gamme au moment d'un événement particulier. Il y a des voitures, des coffres de toit, des lits... Ce sont généralement des objets qui ont une certaine valeur et dont on peut avoir besoin occasionnellement. Mais il y a aussi des matelas gonflables, cela ne coûte pas très cher, et vous pouvez en avoir besoin pour une soirée ou un week-end. Donc, plutôt que de faire des kilomètres ou de prendre le métro pour aller acheter un matelas gonflable, vous pouvez trouver quelqu'un qui n'habite pas très loin de chez vous et qui peut vous dépanner pour une soirée. Il n'y a pas que le côté valeur, mais aussi le côté dépannage qui entre en jeu.

*Est-ce une économie parallèle de la location qui est en train de naître ?*

Pour nous, ce n'est pas une économie parallèle, c'est une économie complémentaire. Par exemple, vous n'allez pas trouver des matelas gonflables chez Kiloutou. Chez les loueurs professionnels, on trouve souvent du matériel lourd. C'est une nouvelle économie qui est en train de se créer. On appelle cela l'économie collaborative, cela vient des États-Unis et ce sont les consommateurs qui ont poussé le développement de cette économie. En effet, pourquoi ne pas louer le matériel qui ne sert pas tous les jours... Vous avez des gens qui ont du matériel chez eux et qui, finalement, s'en servent très peu. Ainsi, une personne n'utilise sa voiture en moyenne qu'une heure par jour. Alors, pourquoi ne pas la louer ? Pourquoi ne pas louer un parking la journée à Paris à un particulier qui habite à Paris et qui va travailler en banlieue ? Généralement, une personne achète une perceuse pour faire deux trous lorsqu'elle veut poser une tringle à rideaux, ensuite cette perceuse reste dans un placard et ne sert plus à rien. Les exemples sont multiples. On part d'une économie de la possession pour arriver à une économie de l'usage.

*Il y a toute une génération qui aime posséder et qui n'aime pas prêter ses affaires. La situation est-elle en train d'évoluer ?*

Oui, les jeunes sont beaucoup plus ouverts à cette économie collaborative. Aux États-Unis, c'est un véritable

phénomène de société. Tout cela est en train de lever le comportement des gens. Vous ne pouvez pas louer une voiture familiale au mois en vacances, plutôt que de l'avoir dans votre garage pendant six mois par an... Vous avez aussi des jeunes qui sont très actifs. Il y a des retraités qui sont très actifs et qui ont un matériel considérable, mais ils s'en servent très peu... Donc, ils louent et cela permet de valoriser leur retraite. Sur Internet, on peut développer ce concept. C'est tout l'intérêt de l'économie collaborative, beaucoup de gens sont réticents au départ, mais quand ils essaient, ils adhèrent parce qu'ils se rendent compte que c'est un système très intelligent. C'est le cas du covoiturage. Aujourd'hui, il y a plus de gens qui partent en train ! C'est sympathique de rencontrer des gens et, en plus, c'est moins cher que le train. C'est pareil pour la location d'un appartement, c'est plus sympa d'aller louer une perceuse à un particulier qui habite à cinq minutes plutôt que d'aller acheter une perceuse sur une grande surface. Par exemple, si vous achetez une perceuse d'un certain modèle pour faire tel ou tel trou où vous avez autre chose à faire, vous ne pouvez même pas acheter une autre perceuse. Il est plus intelligent de louer le matériel que de le posséder. À Paris, la place est très chère et très rare, inutile de stocker du matériel que vous n'utilisez pas.

*Le gouvernement commence à s'intéresser à cette économie et l'idée de taxer cela est en cours de réflexion. Qu'en pensez-vous ?*

Ils sont en train de réfléchir à cela, mais les gens ne se privent pas de leur dire qu'ils veulent plus de liberté ! Quand on prend le Bon Coin, qui est un gros site que tout le monde connaît, il s'agit bien de vendre et d'acheter entre particuliers. Il n'y a donc pas de fiscalité à ce moment où cela ne devient pas un acte régulier. La règle est la même pour la location d'un appartement dans une maison. Il ne faut pas oublier que lorsqu'on loue sa voiture à un particulier, cela constitue à payer une partie des charges de la maison. On ne peut donc pas taxer cela. Pour l'instant, c'est totalement dans la légalité, puisque c'est un acte de commerce régulier. ■

### actualité de la nouvelle économie

#### ► Microsoft confirme le rachat de l'application Acomplii.

C'est une acquisition majeure pour Microsoft. En effet, la firme américaine souhaite se renforcer sur le marché de la mobilité et confirme avoir acquis l'application mobile Acomplii. Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'ouverture initiée par Satya Nadella, le patron de Microsoft, vis-à-vis des plates-formes concurrentes, notamment avec le lancement d'Office sur iPad, iPhone ou sur les tablettes Android. L'entreprise explique qu'à l'heure actuelle, plus de la moitié des courriels sont consultés depuis un appareil mobile. Il est donc nécessaire d'optimiser l'expérience utilisateur. Dans ce contexte, Acomplii adopte diverses gestuelles pour archiver ou créer un rappel sur ses messages. L'éditeur propose également un accès rapide à des filtres pré-

déterminés permettant de faire remonter certains messages selon différents critères, ainsi que l'accès au calendrier et aux contacts de l'utilisateur.

#### ► Intel rachète PasswordBox, un spécialiste de la sécurité.

Intel entend renforcer sa division Safe Identity et a finalisé l'acquisition de la société PasswordBox facilitant la saisie des mots de passe pour les consommateurs. Basée à Montréal, PasswordBox permet de synchroniser les identifiants et les mots de passe des utilisateurs afin de simplifier au maximum l'authentification au sein des services Internet. Le mécanisme est complété par différentes extensions de navigateurs, ainsi que des applications pour iOS et Android. La société explique que l'encodage et le décodage des données sont réalisés directement sur l'appareil de l'internaute via un chiffrement en AES-256. Le montant de ce nouveau rachat n'a pas été communiqué.